

LIVRET DU PRODUCTEUR

CONTRAT H16



SOMMAIRE

Préambule

3

Présentation des acteurs

4

Définition d'un contrat d'achat

5

Parcours de contractualisation

6

Questions - Réponses

13

Adresses utiles

14

PRÉAMBULE

Ce document s'adresse aux producteurs d'installations hydrauliques d'une puissance installée strictement inférieure à 1MW.

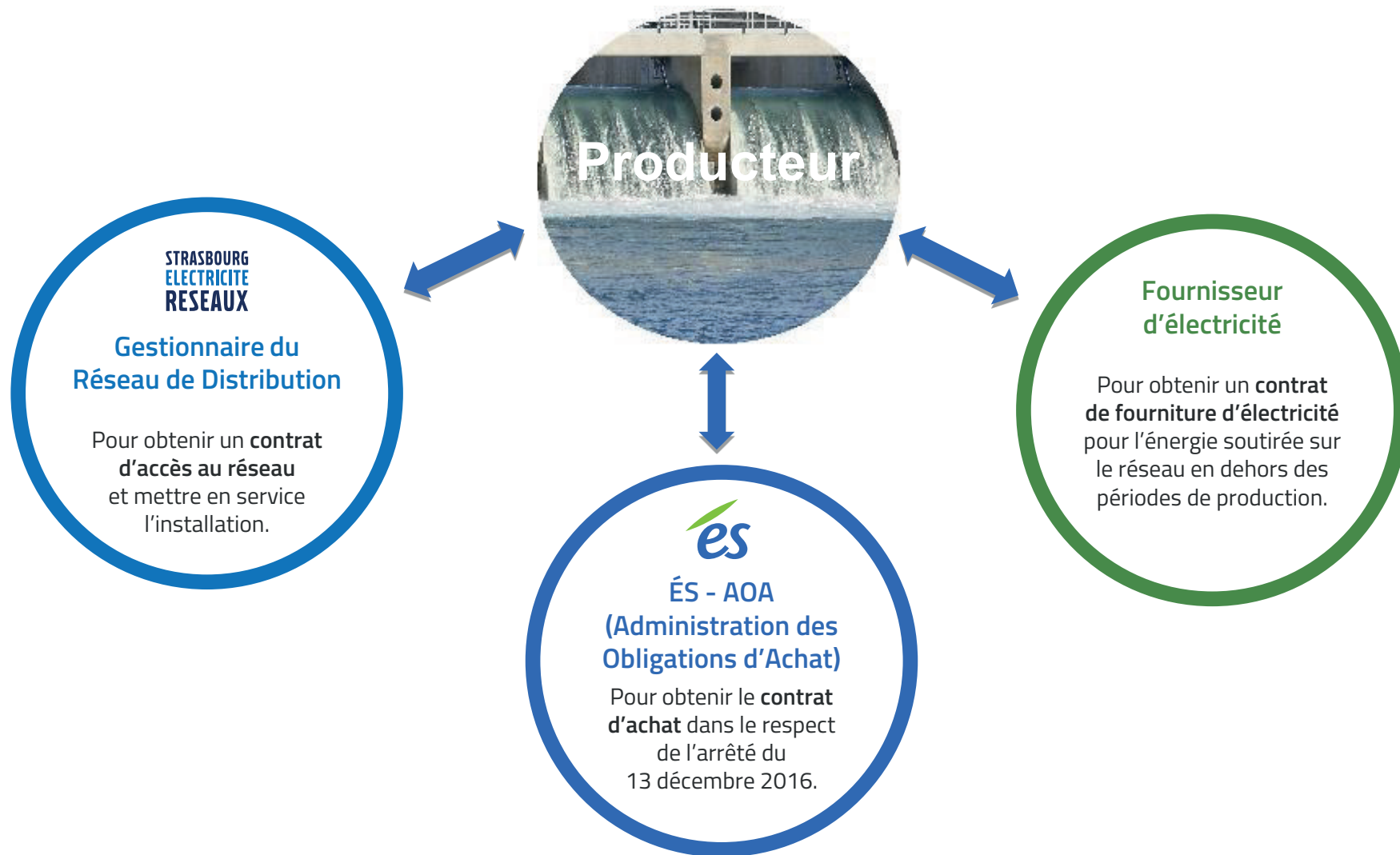
Il résume, sous une forme simplifiée, les étapes nécessaires à l'élaboration du contrat d'obligation d'achat ou de complément de rémunération pour une installation hydraulique en application de l'arrêté du 13 décembre 2016.

Dans le cadre des missions de service public prévues par les articles L.314-1 et L.314-18 du code de l'énergie, ÉS est tenue de conclure un contrat d'achat ou un contrat de complément de rémunération avec les producteurs qui en font la demande.



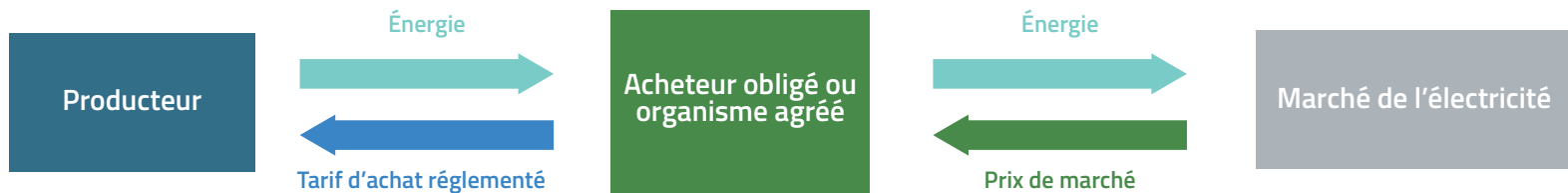
Ce livret ne saurait engager la responsabilité d'ÉS quant aux obligations du producteur de s'assurer qu'il respecte le cadre législatif et réglementaire applicable à son installation.

PRÉSENTATION DES ACTEURS



QU'EST-CE QUE LE CONTRAT D'ACHAT ?

- ÉS achète l'électricité produite par l'installation objet du contrat d'obligation d'achat, qu'elle vendra ensuite sur le marché de l'électricité.
- Le périmètre d'équilibre auquel sera rattachée l'installation est désigné par ÉS.
- Le tarif d'achat de l'électricité est défini par l'arrêté, précisé dans le contrat et ne dépend pas des prix de marché de l'électricité.
- Les installations éligibles au contrat BG16 sont les installations neuves de puissance électrique strictement inférieure à 500kW.
- Si vous avez effectué une demande de Certificat Ouvrant Droit à l'Obligation d'Achat (CODOA) avant le 30/05/2016, vous pouvez prétendre au contrat H07. Veuillez vous rapprocher d'ÉS Obligations d'Achat pour plus de détails.



PARCOURS DE CONTRACTUALISATION CONTRAT D'ACHAT H16

1

Demande de raccordement

J'effectue ma demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau

2

Demande de contrat de fourniture

Si je ne dispose pas de mon propre système d'alimentation, j'effectue une demande de contrat de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de mon choix pour alimenter mes auxiliaires en dehors des périodes d'injection

3

Demande de contrat d'achat

Avant l'achèvement de mon installation, j'envoie ma demande de contrat à ÉS OA accompagnée de ses annexes

4

Achèvement de l'installation et attestation de conformité

J'achève mon installation et fais établir, par un organisme agréé, une attestation de conformité (à l'exception des installations de P < 100kW pour lesquelles cette attestation est remplacée par une attestation de conformité sur l'honneur) qui confirmera le respect de l'installation à la demande de contrat et à la réglementation en vigueur. Cette attestation peut être remplacée par une attestation sur l'honneur. Je transmets cette attestation dans un délai de 4ans à compter de la date d'envoi de DCC

5

Rattachement au périmètre d'équilibre

Au plus tard 15 jours avant la date de prise d'effet souhaitée de mon contrat, j'envoie à ÉS OA l'accord de rattachement au périmètre d'équilibre complété et signé

6

Prise d'effet du contrat

Je choisis et communique à ÉS OA la date souhaitée de prise d'effet de mon contrat **au moins 15 jours à l'avance**.

6

Mise en service de mon installation

Le gestionnaire de réseau met en service mon installation

7

Signature du contrat d'achat

Dans le cadre du processus de signature, ÉS OA m'adresse mon contrat d'achat ou mon avenant de prise d'effet dans le cadre d'une signature par anticipation

8

Facturation et règlement

J'émet mes factures mensuellement sur la base des données publiées par le gestionnaire de réseau et les transmets à ÉS OA

PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

ÉTAPES 1 & 2

1. Demande de raccordement

- Je dépose auprès du gestionnaire de réseau d'électricité Strasbourg Électricité Réseaux une demande de raccordement. Le gestionnaire de réseau m'envoie un accusé de réception sur lequel figure le numéro de mon futur Contrat d'Accès au Réseau en Injection (CARD-I) ou de Raccordement d'Accès et d'exploitation (CRAE)
- Je poursuis la procédure de raccordement de mon installation avec le gestionnaire de réseau



Je communique le numéro CRAE ou CARD-I à ÉS OA qui gère ma demande de contrat d'achat, en complétant la « fiche de collecte »

2. Demande de contrat de fourniture

- Si je ne dispose pas de mon propre système d'alimentation, je souscris un contrat de fourniture d'électricité auprès du fournisseur d'électricité de mon choix pour alimenter mes auxiliaires en dehors des périodes d'injection

PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

ÉTAPE 3

3. Demande de contrat

Avant le début des travaux liés à l'installation, j'envoie ma demande de contrat à l'acheteur ÉS OA :

1. Je remplis le formulaire de « Demande de contrat H16 »

2. Je joins les pièces suivantes :

- Une copie du récépissé de demande de permis de construire, ou un justificatif (le texte réglementaire de référence, un courrier de l'autorité administrative ou, à défaut, une attestation sur l'honneur) si mon projet n'est pas soumis à permis de construire
- Une copie de l'autorisation environnementale (arrêté d'autorisation, arrêté complémentaire, récépissé de déclaration, arrêté d'autorisation des travaux), une copie du décret et du cahier des charges de concession, une copie du courrier de la préfecture reconnaissant le droit perpétuel ou alors une attestation sur l'honneur précisant que l'installation bénéficiaire du droit perpétuel était déjà en exploitation avant le 1er juillet 2014
- Une copie du contrat d'achat ou de complément de rémunération en cours, si l'installation existante bénéficie déjà d'un contrat de soutien
- Une copie du contrat d'accès au réseau pour toute installation existante.

3. J'envoie à ÉS OA ma demande de contrat et les pièces complémentaires par courrier recommandé avec accusé de réception, ou par mail

4. **A réception de la demande complète de contrat, ÉS OA enverra un courrier d'accusé réception, mentionnant la valeur du coefficient K ainsi que des précisions sur les informations complémentaires à fournir.**



Le formulaire de demande de contrat est disponible sur le site internet obligationdachat.es.fr

PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

ÉTAPE 4

4. Achèvement de l'installation et attestation de conformité

- Une fois mon installation achevée, je fais appel à un organisme agréé pour réaliser un contrôle de mon installation avant sa mise en service (à l'exception des installations de $P < 100\text{kW}$ pour lesquelles cette attestation est remplacée par une attestation de conformité sur l'honneur).
Cet organisme de contrôle me délivre une attestation lorsque mon installation est achevée conformément à ma demande de contrat.
- Je transmets cette attestation dans un délai de 4 ans à compter de la date d'envoi de ma demande de contrat.
 - En cas de demande de contrat d'achat, l'installation doit également être rattachée au périmètre d'équilibre choisi par ÉS OA.
 - En cas d'installation existante, les investissements doivent également être achevés et conformes à la description jointe à la demande de contrat.

PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

ÉTAPES 5 & 6

5. Rattachement au périmètre d'équilibre

- **Dans le cadre d'un contrat d'achat**, le responsable d'équilibre est désigné par EDF. J'envoie à ÉS OA, au plus tard 15 jours avant la date souhaitée de prise d'effet de mon contrat, l'accord de rattachement au périmètre d'équilibre complété et signé.

6. Mise en service du raccordement de mon installation

- Strasbourg Électricité Réseaux met en service mon installation



Le gestionnaire de réseau Strasbourg Électricité Réseaux reste mon interlocuteur jusqu'à la mise en service du raccordement de mon installation

PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

ÉTAPE 7

7. Signature du contrat d'achat

- ÉS OA met à ma disposition le contrat, sous réserve de la complétude du dossier transmis. Il peut s'agir d'un contrat signé par anticipation (rédigé et signé avant la prise d'effet du contrat). Dans ce cas, un avenant sera rédigé postérieurement afin d'entériner la date de prise d'effet du contrat
- Je paraphe et signe les deux exemplaires des conditions particulières, sans oublier les annexes au contrat
- Je retourne ces documents par courrier à ÉS OA (dont l'adresse figure page 14). Je conserve l'exemplaire des conditions générales
- ÉS OA me renvoie mon exemplaire des conditions particulières signé par les deux parties
- **Dans le cas d'un avenant de prise d'effet**, ce dernier vous sera envoyé pour signature par ÉS OA, dès réception de l'ensemble des pièces nécessaires à sa rédaction et une fois la date de prise d'effet du contrat connue



Condition pour la prise d'effet :

La prise d'effet du contrat est conditionnée au rattachement de l'installation au périmètre d'équilibre. Elle est nécessairement postérieure à la date du constat mentionnée sur l'attestation de conformité (qui est une attestation de conformité sur l'honneur pour les installations de puissance < 100 kW). Vous choisissez et communiquez à EDF OA la date choisie de prise d'effet au moins 15 jours à l'avance. La durée du contrat est assujettie au délai d'achèvement de l'installation. Le modèle de contrat (Conditions Générales et Particulières) sont disponibles sur le site internet : obligationdachat.es.fr

PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

ÉTAPE 8

8. Facturation et règlement

- Mensuellement, à compter de la date de prise d'effet de mon contrat, j'établis ma facture sur la base des courbes de charge ou des index télérelevés
- ÉS OA émet un règlement par virement bancaire à l'ordre du titulaire du contrat



La première facture ne pourra être émise qu'après signature du contrat ou de l'avenant de prise d'effet par les deux parties. De plus amples informations sur les modalités et le contenu attendu de la facture vous seront communiquées lors de l'envoi du contrat signé des deux parties. Toute facture incorrecte sera retournée.

QUESTIONS - RÉPONSES

- **Comment va m'être transmis mon contrat ?**

Votre contrat vous sera transmis par courrier

- **Quel dispositif de comptage dois-je faire installer par le gestionnaire de réseau ?**

La puissance et l'énergie électrique sont mesurées par un dispositif de comptage à courbes de charge télé-relevées, ou éventuellement à index télé-relevés pour les installations de puissance inférieure à 36 kW raccordées en BT.

- Si l'installation d'un compteur télé-relevé n'est pas envisageable par Strasbourg Électricité Réseaux, il est possible de choisir un dispositif de comptage à index non-télérelevés uniquement pour les installations de puissance inférieure à 36 kW raccordées en BT. Alors, pour un contrat à deux composantes tarifaires, si les deux relèves (minimum) annuelles de Strasbourg Électricité Réseaux ne sont pas prévues pendant l'hiver tarifaire, dont la période est définie dans les conditions générales, il est possible de demander à Strasbourg Électricité Réseaux une ou plusieurs « **relèves exceptionnelles** » pendant l'hiver tarifaire afin que l'électricité produite entre les deux relèves soit rémunérée au tarif hiver.

Quel que soit le nombre de composantes choisi, la rémunération se fait sur la base des relèves Strasbourg Électricité Réseaux.

Néanmoins, pour les contrats à facturations bi-annuelles et annuelles, il faut adresser à ÉS OA une relève d'index faite par vous-même fin décembre-début janvier pour l'application du coefficient d'indexation L, dont le changement s'opère au 1^{er} janvier de chaque année. L'ensemble des modalités de comptage et de paiement est spécifié dans les conditions générales.

- **Puis-je modifier ma demande de contrat ?**

Il est possible de modifier les éléments suivants de la demande de contrat :

- les données relatives au producteur
 - la puissance installée, dans la limite de plus ou moins 20% de la demande initiale
 - - les données relatives à la description de l'installation détaillée à l'article 5 de l'arrêté du 13 décembre 2016
- Pour ce faire, vous devez adresser à ÉS OA une **demande de contrat modificative** (même formulaire que pour la demande de contrat initiale) en ne renseignant que les éléments modifiés.

La modification de la demande de contrat ne peut se faire que jusqu'à la signature du contrat. Ensuite, en dehors de la modification de la puissance installée qui devient sans limite, les mêmes modifications peuvent être demandées, mais cela passera par une demande d'avenant.

- **A quel moment doit-je éditer ma 1^{ère} facture ?**

La 1^{ère} facture ne pourra être émise qu'après signature de votre contrat, ou de votre avenant de prise d'effet, le cas échéant, par les deux parties

ADRESSES UTILES

Pour quoi ?

- Pour établir ma demande de raccordement en vue de conclure un Contrat d'Accès au Réseau de Distribution en Injection (CARD-I) ou un Contrat de Raccordement, d'Accès et d'exploitation (CRAE).
- Pour établir ma demande de raccordement en vue de conclure un Contrat d'Accès au Réseau de Transport (CART-I)

Pour quoi ?

Pour les échanges relatifs à mon contrat d'achat H16


Qui contacter ?

Strasbourg Électricité Réseaux
Département AGIRR
67932 STRASBOURG Cédex 9

 grd-contact@strasbourg-electricite-reseaux.fr

Qui contacter ?

ÉS Obligations d'Achat
37 rue du Marais Vert
67932 STRASBOURG Cédex 9

 obligation-achat@es.fr



Merci de privilégier les courriers électroniques pour les échanges avec ÉS OA